



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE TENUE LE 9 JUIN 2022 À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL
DE VILLE DE LORRAINE**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Comtois, président
Monsieur Christian Charron, vice-président
Madame Christine Beaudette, déléguée
Monsieur Eric Westram, délégué
Monsieur Patrick Archambault, représentant
Monsieur Michel Millette, représentant
Madame Lori Doucet, représentante
Madame Mélissa Monk, représentante

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis Lanouette, directeur
Monsieur Éric Fournier, directeur adjoint
Me Sandra De Cicco, secrétaire corporative

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE

2022-06-068

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PROCÉDER à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 30**.

L'assemblée est suspendue et reprend à **10 h 20**.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-06-069

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié par l'ajout des points 6.4, 6.5 et 6.6:

1. Ouverture de l'assemblée;



No de résolution
ou annulation

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Secrétariat corporatif;
 - 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 mai 2022;
 - 3.2 NOMINATION – Coordonnateur du comité de gestion
4. Direction générale;
 - 4.1 DÉPÔT – Rapport bimestriel des contrats conclus conformément au *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*
 - 4.2 ADOPTION – Nouvel organigramme (juin 2022)
 - 4.3 PROMOTION – Poste de chef de service – Télécommunications
 - 4.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – Contrat de service – Policier éducateur (année scolaire 2022-2023) – Polyvalente Sainte-Thérèse
 - 4.5 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ conformément au *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle* – Acquisition – Ford Police Interceptor Utilitaire 2022
5. Technologies;
 - 5.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – Ententes de service – Soutien technologique et véhiculaire incendie – Villes de Sainte-Thérèse et de Boisbriand
6. Ressources humaines;
 - 6.1 DÉPÔT – Liste des employés embauchés – Mai 2022
 - 6.2 RATIFICATION – Promesse d'embauche – Programme de diversité policière
 - 6.3 DÉPÔT – Lettres de démission – Policier, policières – Statut régulier et à l'essai
 - 6.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – Lettre d'entente no 17 modifiée – Fraternité des policiers et policières – Horaire de travail – Agents de circulation
 - 6.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – Lettre d'entente no 38 – Fraternité des policiers et policières – Création du statut de policier, policière auxiliaire
 - 6.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – Lettre d'entente no 39 – Fraternité des policiers et policières – Modification des horaires et conditions de travail suivant l'implantation de dix policiers auxiliaires
7. Finances;
 - 7.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
 - 7.2 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Mai 2022;
8. Régime de retraite;
9. Affaires juridiques;
10. Avis de motion ou adoption de règlements;
11. Affaires nouvelles;
12. Période de questions;
13. Clôture et levée de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

3. SECRETARIAT CORPORATIF

3.1

2022-06-070

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 5 MAI 2022

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 mai 2022 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

ATTENDU QUE ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

ATTENDU QU'une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Eric Westrcm
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 5 mai 2022 soit approuvé tel que rédigé;

QUE conformément à l'article 12 du *Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

3.2

2022-06-071

NOMINATION – COORDONNATEUR DU COMITÉ DE GESTION

CONSIDÉRANT la vacance au poste de coordonnateur du comité de gestion suite au départ de M. Guy Benedetti;

CONSIDÉRANT l'article 5 e) de l'Entente remplaçant l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie qui énonce ce qui suit :

Les directeurs généraux proposent au conseil d'administration, parmi eux, un coordonnateur du comité de gestion. Le coordonnateur est désigné par le conseil d'administration et ne peut provenir d'une municipalité dont le délégué est choisi président en application du paragraphe b) du présent article.

CONSIDÉRANT la recommandation des directeurs généraux quant à la nomination du directeur général de la ville de Boisbriand, M. André Lapointe, à titre de coordonnateur du comité de gestion;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE NOMMER M. André Lapointe, directeur général de la ville de Boisbriand, coordonnateur du comité de gestion;

QUE la présente nomination soit effective à compter de ce jour, et ce, jusqu'à ce que de nouvelles personnes soient nommées à la présidence et vice-présidence.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1

2022-06-072

DÉPÔT – RAPPORT BIMESTRIEL DES CONTRATS CONCLUS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NO 9 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 12 du Règlement no 9 sur la gestion contractuelle, un rapport est fait au conseil d'administration sur les contrats conclus de gré à gré dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et le seuil obligeant à procéder par appel d'offres public, qui est actuellement de 105 700 \$. Ce rapport est fait au conseil d'administration six (6) fois par année.

DÉPÔT de la liste des contrat(s) conclus de gré à gré en application du Règlement no 9 sur la gestion contractuelle de la Régie dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public au cours des deux derniers mois :

- Achat d'un (1) véhicule électrique Hyundai Ioniq usagé pour la division des enquêtes, auprès de Automobile en direct – Laval, pour la somme de 40 635,10 \$ (taxes incluses);
 - o Date : 25 mai 2022
 - o Note : Conformément au *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*;
 - o Source de financement :
 - Fonds de roulement (22-100-00-000), conformément aux dispositions du Règlement no 10;
 - Durée : remboursement en 5 versements à compter de 2023, sur une période de 5 ans (2023-2027).

- Achat d'un (1) véhicule électrique Hyundai Ioniq usagé pour la division de la prévention, auprès de Kia Québec, pour la somme de 48 283,75 \$ (taxes incluses);
 - o Date : 25 mai 2022
 - o Note : Conformément au *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*;
 - o Source de financement :



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

2022-06-073

4.2

ADOPTION – NOUVEL ORGANIGRAMME (JUN 2022)

ATTENDU QU'EN raison de modifications à la structure organisationnelle de la Régie, il y a lieu d'entériner un nouvel organigramme;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur à cet égard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'ADOPTER le nouvel organigramme de la Régie (version juin 2022).

4.3

2022-06-074

PROMOTION – POSTE DE CHEF DE SERVICE - TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de l'adoption du nouvel organigramme, la fonction de coordonnatrice SCAU 9-1-1 est abolie et que la fonction de chef de service - télécommunications est créée, la

- Fonds de roulement (22-100-00-000), conformément aux dispositions du Règlement no 10;
- Durée : remboursement en 5 versements à compter de 2023, sur une période de 5 ans (2023-2027).
- Contrat de remplacement de notre solution de sécurité (coupe-feux) auprès de Telus Québec – Solution Secure Sense inc. pour un montant de 102 823,94 \$ (taxes incluses) pour une durée de trois (3) ans.
 - o Date : 16 mai 2022
 - o Note : Conformément au *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle* **et à la résolution 2022 04 049**;
 - o Source de financement : Règlement d'emprunt E-6
- Contrat de remplacement des commutateurs réseaux auprès de ITI inc. pour un montant de 73 557,54 \$ (taxes incluses) pour une durée de trois (3) ans.
 - o Date : 16 mai 2022
 - o Note : Conformément au *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle* **et à la résolution 2022 04 049**;
 - o Source de financement : Règlement d'emprunt E-6
- Contrat de mise à jour de l'infrastructure virtuelle auprès de ITI inc. pour un montant de 65 642,42 \$ (taxes incluses) pour une durée de cinq (5) ans.
 - o Date : 16 mai 2022
 - o Note : Conformément au *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle* **et à la résolution 2022 04 049**;
 - o Source de financement : Règlement d'emprunt E-6



No de résolution
ou annotation

Régie souhaite combler ce poste à l'interne par la promotion de Mme Audrey-Anne Lessard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PROMOUVOIR madame Audrey-Anne Lessard, à titre de chef de service – télécommunications, aux conditions de travail rattachées au protocole des cadres actuellement en vigueur et à 98 % de l'échelle salariale applicable, et ce, à compter du 13 juin 2022.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2022-14.

4.4

2022-06-075

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POLICIER– POLICIER ÉDUCATEUR (ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023) – POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, des ententes ont été conclues pour l'affectation d'un policier éducateur à l'École secondaire du Centre de services scolaire des Mille-Îles (ci-après désignée « la polyvalente »);

ATTENDU QUE la polyvalente désire, comme par le passé, retenir les services de la Régie pour l'affectation d'un policier éducateur, et ce, pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Régie et la polyvalente sont d'avis qu'il va de l'intérêt public et en raison de la situation particulière de la polyvalente de poursuivre le partenariat développé au cours des années et d'y affecter un policier éducateur pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT QU'EN EFFET, il a été prouvé qu'au cours des années, l'affectation d'un policier éducateur augmente l'effet dissuasif auprès de la clientèle étudiante et affecte en conséquence, à la baisse, la criminalité particulière qui prévaut à la polyvalente, pour ainsi maintenir un climat propice à l'épanouissement et à l'éducation des jeunes;

CONSIDÉRANT les pouvoirs contractuels aux parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur à procéder à la signature, pour et au nom de la Régie du Contrat de service – Policier éducateur (Année scolaire 2022-2023).

4.5



No de résolution
ou annotation

2022-06-076

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NO 9 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – ACQUISITION – FORD POLICE INTERCEPTOR UTILITAIRE 2022

CONSIDÉRANT le Règlement no 9 sur la gestion contractuelle de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER, conformément à l'article 11.2 du Règlement no 9 sur la gestion contractuelle, l'octroi d'un contrat de gré à gré dont la valeur varie entre 50 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public et dont l'objet vise l'acquisition d'un Ford Explorer 2022 « Police Interceptor Utilitaire »;

D'OCTROYER en conséquence, à Léveillé Ford, un contrat de gré à gré visant l'acquisition d'un Ford Explorer Police Interceptor Utilitaire 2022;

D'AUTORISER à cet effet une dépense de 60 344,70 \$ (dépense nette) imputée comme suit :

- Source : Fonds de roulement (22-100-00-000), conformément aux dispositions du Règlement no 10;
- Durée : remboursement en 5 versements à compter de 2023, sur une période de 5 ans (2023-2027).

D'AUTORISER le directeur – Services techniques et télécommunications à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2022-13.

4.6

2022-06-077

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICES DE SOUTIEN TECHNOLOGIQUE ET VÉHICULAIRE INCENDIE

CONSIDÉRANT l'entente de services d'un centre d'appels et de répartition secondaire incendie intervenue et en vigueur entre la ville de Boisbriand, la ville de Sainte-Thérèse et la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Sainte-Thérèse ainsi que la ville de Boisbriand désirent que la Régie leur fournisse les services de soutien technologique et véhiculaire, complémentaires aux services de prise d'appels et de répartition secondaire incendie;

CONSIDÉRANT les pouvoirs contractuels dévolus aux parties et particulièrement, vu l'article 468.52 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19 qui prévoit qu'une régie et une municipalité peuvent conclure une entente en vertu de laquelle l'une fournit à l'autre des services;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité

AUTORISER le directeur à signer, pour et au nom de la Régie, l'entente de services de soutien technologique et véhiculaire incendie entre la Régie et la ville de Sainte-Thérèse, ainsi qu'entre la Régie et la ville de Boisbriand.

5. TECHNOLOGIES

Aucun sujet.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1

2022-06-078

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – MAI 2022

Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois de mai 2022 est déposée aux membres du conseil d'administration.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2022-12.

6.2

2022-06-079

RATIFICATION - PROMESSE D'EMBAUCHE – PROGRAMME DE DIVERSITÉ POLICIÈRE

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du programme de recrutement en diversité policière adressé aux minorités visibles, ethniques et autochtones, piloté par le ministère de la Sécurité publique, la Régie a procédé à un affichage et par le fait même, a lancé un processus de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la candidature sélectionnée se voit offrir une promesse d'embauche d'un poste de policier au sein de notre organisation, conditionnelle à la réussite de l'attestation d'études collégiales en techniques policières d'une durée de 10 mois, complétée par le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École nationale de police du Québec (15 semaines);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

2022-06-080

DE RATIFIER la signature par le directeur, pour et au nom de la Régie, de la promesse d'embauche de M. Mathieu Bellemarre à titre policier au sein de la Régie à l'issue de la réussite de sa formation accélérée.

6.3

DÉPÔT – LETTRES DE DÉMISSION – POLICIER, POLICIÈRES - STATUT RÉGULIER ET À L'ESSAI

VU la réception de lettres de la part de Mme Seyda Kaya, Mme Malek Agrebi, Mme Charlène Desjardins et M. Alex Lévesque avisant la Régie de leur démission;

DÉPÔT de la lettre de démission de Mme Seyda Kaya, datée du 19 avril 2022 (démission effective le 5 mai 2022);

DÉPÔT de la lettre de démission de Mme Malek Agrebi, datée du 28 avril 2022 (démission effective le 6 mai 2022);

DÉPÔT de la lettre de démission de Mme Charlène Desjardins, datée du 1er mars 2022 (démission effective le 6 mai 2022);

DÉPÔT de la lettre de démission de M. Alex Lévesque, datée du 2 mars 2022 (démission effective le 26 mars 2022);

Le conseil et la direction remercient Mme Kaya, Mme Agrebi, Mme Desjardins et M. Lévesque pour leurs loyaux services au sein de la communauté et leur transmettent leurs meilleurs vœux dans le cadre de leurs nouveaux défis professionnels.

6.4

2022-06-081

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NO 17 MODIFIÉE – FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES – HORAIRE DE TRAVAIL – AGENTS DE CIRCULATION

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue avec la Fraternité des policiers et policières de la Régie de police Thérèse-De Blainville Inc. relativement à la modification de l'horaire de travail des agents de circulation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER la signature par le président, ou en son absence, le vice-président, le directeur et la secrétaire corporative, pour et au nom de la Régie, de la lettre d'entente nc **17 modifiée** entre la Régie et la Fraternité des policiers et policières de la Régie de police Thérèse-De Blainville Inc.,



No de résolution
ou annotation

ayant pour objet la modification de l'horaire de travail des agents de circulation.

6.5

2022-06-082

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NO 38 – FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES – CRÉATION DU STATUT DE POLICIER, POLICIÈRE AUXILIAIRE

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue avec la Fraternité des policiers et policières de la Régie de police Thérèse-De Blainville Inc. relativement à la création du statut de policier, policière auxiliaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER la signature par le président, ou en son absence, le vice-président, le directeur et la secrétaire corporative, pour et au nom de la Régie, de la lettre d'entente no **38** entre la Régie et la Fraternité des policiers et policières de la Régie de police Thérèse-De Blainville Inc., ayant pour objet la création du statut de policier, policière auxiliaire.

6.6

2022-06-083

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NO 39 – FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES – MODIFICATION DES HORAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL SUIVANT L'IMPLANTATION DE DIX POLICIERS AUXILIAIRES

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue avec la Fraternité des policiers et policières de la Régie de police Thérèse-De Blainville Inc. relativement à la modification des horaires et conditions de travail suivant l'implantation de dix (10) policiers auxiliaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER la signature par le président, ou en son absence, le vice-président, le directeur et la secrétaire corporative, pour et au nom de la Régie, de la lettre d'entente no **39** entre la Régie et la Fraternité des policiers et policières de la Régie de police Thérèse-De Blainville Inc., ayant pour objet la modification des horaires et conditions de travail suivant l'implantation de dix (10) policiers auxiliaires.

7. FINANCES

7.1



No de résolution
ou annotation

2022-06-084

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

7.2

2022-06-085

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – MAI 2022

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de mai 2022 totalisant un montant de 1 226 570.78 \$.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Aucun sujet.

9. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun sujet.

10. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun sujet.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-06-086

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Eric Westram



No de résolution
ou annotation

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'assemblée soit levée, il est **10 h 23**.

Monsieur Jean Comtois
Président

Me Sandra De Cicco
Secrétaire corporative

RÉGIE DE POLICE
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL

PAR
CE 12/07 2022